



Procès-verbal de séance Réunion du Conseil Municipal du mercredi 26 juin 2024

L'an 2024, le 26 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Mévoisins s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Ann GRÖNBORG, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 19/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 19/06/2024.

Présents : Mme GRISON Gwendoline, Mme LECOURTOIS Françoise, M. PITEL Emmanuel, Mme HUNAUT Sophie, M. LE BERRE Laurent, M. CORRE Roland, M. ECHEVILLER François et Mme BELLANGER Marie-Christine.

Absents excusés :

- M. ROSSIGNOL Patrick procuration à Mme GRÖNBORG Ann,
- M. ROY Michel procuration à Mme LECOURTOIS Françoise,
- Mme PILON Eloïse,
- M. GAUDISSERT Olivier,
- Mme LIMA Isabel.

1. Élection du secrétaire de séance

Monsieur François ECHEVILLER est élu secrétaire de séance.

2. Approbation du PV de la réunion du 29 mai 2024

Le procès-verbal, adressé par mail le 19 juin 2024, n'appelant pas d'observation, est adopté à la majorité avec une abstention.

3. Mise en place de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (délibération 2024-28)

Madame le Maire rappelle que cette prime peut être instituée par décision de l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial (CST), pour être versée à l'ensemble des agents fonctionnaires et contractuels de droit public de la collectivité de Mévoisins qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommé ou recruté à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- être employé et rémunéré au 30 juin 2023,
- avoir perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime :

- est soumise aux cotisations et imposable pour l'agent,
- devra être versée au plus tard le 30 juin 2024,
- est cumulable avec toutes les autres primes et indemnités perçues par les agents éligibles.

Vu l'avis favorable du CST en date du 17 juin 2024,

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre en place cette prime et de fixer les montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, en veillant à ne pas dépasser les plafonds fixés comme suit :

Rémunération brute perçue du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Indicatif : Montant maximum prévu par le décret n°2003-1006
Inférieure ou égale à 23 700€	800€
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300€	700€
Supérieure à 27 300€ et inférieure ou égale à 29 160€	600€
Supérieure à 29 160€ et inférieure ou égale à 30 840€	500€
Supérieure à 30 840€ et inférieure ou égale à 32 280€	400€
Supérieure à 32 280€ et inférieure ou égale à 33 600€	350€
Supérieure à 33 600€ et inférieure ou égale à 39 000€	300€

Madame le Maire précise que :

- le montant de la prime sera proratisé selon la durée hebdomadaire de service de l'agent concerné et, selon la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- cette prime sera versée en une fois : un rappel sera effectué sur les salaires du mois de juillet 2024,
- la prime fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à chaque agent de la collectivité éligible,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Madame le Maire fait un tour de table et demande à chaque conseiller de se prononcer sur la mise en place et le taux à appliquer pour cette prime.

A la majorité moins une abstention, le Conseil Municipal accepte la mise en place de cette prime exceptionnelle à 100 % pour les trois agents dans les conditions telles que définies ci-dessus.

4. Point sur le syndicat scolaire

Madame le Maire constate la situation compliquée du syndicat scolaire qui semble sans issue. Le Président du syndicat refuse toujours de lancer une étude sur le fonctionnement de l'organisation. De plus, il refuse également d'évaluer les coûts et de proposer une solution

suite à la décision de Saint Piat de se retirer du syndicat. Le dialogue semble définitivement rompu entre les élus membres.

Il est proposé qu'un courrier retraçant les problématiques et la position des élus de Mévoisins soit prochainement distribué à l'ensemble des habitants de la commune. Il invitera également les parents d'élèves à participer à un groupe de travail, à la rentrée de septembre. Cette rencontre avait été annoncée avant les vacances d'été, lors du dernier conseil, mais les élus ont jugé plus utile et constructif de faire en amont de celle-ci un état des lieux écrit de la situation. L'ensemble du Conseil Municipal de Mévoisins réaffirme ainsi sa volonté de faire les bons choix pour le bien-être des enfants.

5. Point sur le café restaurant

Madame le Maire informe les conseillers que plusieurs factures concernant des réparations du matériel du café restaurant sont toujours en litige avec le prestataire BENARD.

Par ailleurs, la gérante du café a transmis à la mairie des devis et des factures pour diverses réparations. Le Conseil Municipal décide de ne prendre en charge que les interventions de rechargement en gaz du réfrigérateur de l'arrière-bar à raison de deux rechargements par an et ce pendant deux ans à compter de la date de la première facture.

6. Organisation des journées du 13 et 14 juillet 2024

Afin d'organiser au mieux les festivités du 13 et du 14 juillet, Madame le Maire fait le point sur les conseillers présents et qui pourront participer.

Les décorations du village seront assurées par l'agent de la commune, Madame GARCHERY. Des administrés ont demandé à disposer du parquet communal pour le bal du 13 juillet mais face aux problèmes de sécurité et de responsabilité engendrés par son état vétuste, ces derniers y ont renoncé.

7. Questions diverses

• Collecte des déchets :

Madame le Maire informe les conseillers de la suppression de toute collecte de déchets qui s'effectue en marche arrière, pour donner suite à la préconisation de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

Certaines rues de Mévoisins sont exposées à ce problème et le service collecte de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France va prendre contact avec Madame le Maire afin de trouver les solutions les plus appropriées et informer les habitants concernés.

• Rallye de voitures anciennes :

Comme l'année dernière, l'association de voitures anciennes « le rendez-vous de la reine » stationnera une trentaine de véhicules de collection dans la cour de la mairie le dimanche 17 novembre 2024 de 12h à 16h environ.

- **Comptage du trafic routier par le Département :**

Des mesures de vitesse ont été effectuées par le Département du 18 au 24 juin 2024 sur les routes départementales D19.2 (rue de Chimay), D329-4 (rue des Gaudières) et D329-8 (rue Andrée Cailleaux). Les résultats seront mis en ligne sur le site internet de la commune de Mévoisins.

- **Éclairage public :**

La première tranche du programme de rénovation en LED de l'éclairage public commencera le 4 juillet 2024. Elle concerne les rues Andrée Cailleaux, de l'Arbre de la Liberté et de la République.

- **Bilan du festival de musique du 8 juin 2024 :**

Environ 175 personnes, dont 25 enfants, ont assisté à l'édition 2024 du festival de musique, place de l'église. Face au résultat plus qu'encourageant de cette manifestation, la date du 14 juin est retenue pour l'année prochaine.

Fin de la séance à 21h20

Secrétaire de séance,
François ECHEVILLER



Madame le Maire,
Ann GRÖNBORG

